



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 13379

## Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les demandes exprimées par l'association Vie Libre (comité départemental de la Moselle). Cette association, constituée de bénévoles, buveurs guéris et abstinents volontaires, constate que l'accueil des malades en milieu hospitalier est souvent difficile. Elle souhaite donc que le personnel hospitalier qui évolue autour des malades alcooliques soit formé et informé sur cette maladie. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

## Texte de la réponse

Le personnel hospitalier est confronté à l'accueil des patients tels que les malades alcooliques ou toxicomanes qui nécessitent une prise en charge adaptée et pour laquelle une formation est fortement recommandée. Cette formation doit permettre la compréhension de la pathologie et préparer les agents à aider au mieux le patient durant tout le processus thérapeutique. C'est pourquoi, le personnel hospitalier bénéficie d'ores et déjà de sessions de formation continue inscrites dans les programmes de formation régionaux tels que « l'alcoolisme à l'hôpital » ou « la prise en charge du patient alcoolique ». De plus, une action nationale de formation continue à l'initiative de l'ANFH et de la direction des hôpitaux sera inscrite dans le plan de formation 1999, elle s'intitulera « la violence à l'hôpital » et portera entre autres sur l'alcoolisme et la toxicomanie. Par ailleurs, dans le cursus de formation des infirmiers, l'alcoolisme est abordé et des stages optionnels peuvent être choisis dans les structures de prise en charge de malades alcooliques.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13379

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 avril 1998, page 2334

**Réponse publiée le :** 26 octobre 1998, page 5937